

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 03 Avril 2025 – 18 heures 00

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François IRIGOYEN, Président

Administrateurs en exercice : 15

Nombre de présents : 9

N° 4

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET CCAS

Présents

M IRIGOYEN - Mme MORICE – M BOIVIN – Mme DEBARBIEUX
Mme ZUGARRAMURDI – Mme DELQUE – M BIVES-TOURON
Mme BIDART-LABROUSSE – Mme ALBISTUR

Pouvoirs

Mme FOURNIER-DULAC à Mme BIDART-LABROUSSE
Mme LEDESMA à Mme MORICE
Mme CHAUFFARD à M BOIVIN

Absente excusée

Mme TINAUD-NOUVIAN

Absent

Mme GONZALO
M ALVAREZ

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation

N° 4 – AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET CCAS

Monsieur Jean-François IRIGOYEN, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

Conformément à l'instruction M57 il convient d'affecter ces résultats.

Le compte administratif 2024 dégageant un excédent en fonctionnement ainsi qu'en investissement, l'excédent 2024 sera repris comme suit :

- **002 : 26.998,95 €**
- **001 : 44.272,88 €**

Il est proposé au conseil d'administration :

- d'approuver la reprise des excédents 2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- après en avoir délibéré
- approuve la reprise des excédents 2024

Adopté à l'unanimité

Le Président du CCAS
Jean-François IRIGOYEN

